

# DÉCHÈTERIE



## DÉCHÈTERIE DE MARCILLAC

Route de Malviès, direction Espalion

05 65 71 72 01

🕒 Du lundi au vendredi : 14h > 18h30

Samedi : 10h > 12h et 14h > 18h30



## ZONE DE DÉPÔT ST-CYPRIEN-SUR-DOURDOU

Route de Conques

06 87 89 45 35

🕒 Lundi, mercredi, samedi : 13h30 > 17h

*Sous réserve de modifications en période estivale*

Communauté de Communes Conques-Macillac - La Maison du Territoire  
28, avenue Gustave Bessière, 12330 MARCILLAC-VALLON - **05 65 71 86 20**  
contact@cc-conques-marcillac.fr -  ComCom Conques Marcillac

# ACCÈS ET DÉPÔTS

## ACCÈS À LA DÉCHÈTERIE GRATUIT ET AUTORISÉ

- aux habitants de l'intercommunalité
- aux artisans, commerçants et professionnels autorisés sur présentation d'un justificatif de domicile dans les conditions précisées ci-après.

## CONDITIONS DE DÉPÔTS

- **Trier** au préalable ses déchets par catégorie avant d'arriver sur sites afin de limiter le temps de dépose et les encombrements sur site.
- **Se référer à la signalétique** pour les dépôts de déchets.
- **Respecter les consignes du gardien** en matière de tri, de circulation et de sécurité.

## VÉHICULES AUTORISÉS

- **Véhicule léger ou utilitaire** d'un Poids Total en Charge Autorisé n'excédant pas 3.5 tonnes.
- **Les véhicules pourront être attelés d'une remorque** d'un PTAC inférieur ou égal à 750 kg.

## VÉHICULES INTERDITS

- **Les véhicules utilitaires** d'un PTAC supérieur à 3.5 t
- **Les véhicules non immatriculés**, quel que soit leur PTAC

+ Il est interdit d'accéder à la déchèterie en dehors des horaires d'ouverture

**RAPPEL**  
**Marcillac**  
→ du lundi au vendredi 14h > 18h30  
→ le samedi 10h > 12h 14h > 18h30  
**St-Cyprien**  
→ lundi mercredi samedi 13h30 > 17h



NOUVEAU

## BENNE ÉCO-MOBILIER

Depuis mai dernier, une nouvelle benne dédiée au mobilier usagé est mise à disposition pour la collecte de meubles, matelas, couettes et oreillers usagés.

Y sont acceptés tous les meubles quel que soit le matériau (bois, mousse, plastique, ferraille,) et quel que soit l'état (cassés, en morceaux, démontés ou déchirés).

Cela comprend tout l'ameublement permettant de :

+ Se débarrasser des meubles, matelas, couettes et oreillers usagés c'est à la déchèterie de Marcillac !

# LES GROS CARTONS



STOP

+

Les grands cartons doivent être aplatis et déposés en déchèterie.

Sous l'effet de l'augmentation des livraisons à domicile, les volumes de cartons collectés ont augmenté de façon considérable causant une saturation importante de la capacité des conteneurs jaunes. Ces cartons encombrant les conteneurs qui ne sont pas dimensionnés pour des emballages de grande taille, mais uniquement pour des emballages ménagers. Les cartons de grosse taille ne permettant pas d'entrer dans une boîte aux lettres, ne sont pas à jeter dans les conteneurs de déchets ménagers, même pliés. **Les gros cartons doivent être aplatis et amenés en déchèterie.**



+ Pour en savoir plus, rendez-vous sur [eco-mobilier.fr](http://eco-mobilier.fr)

Écomobilier

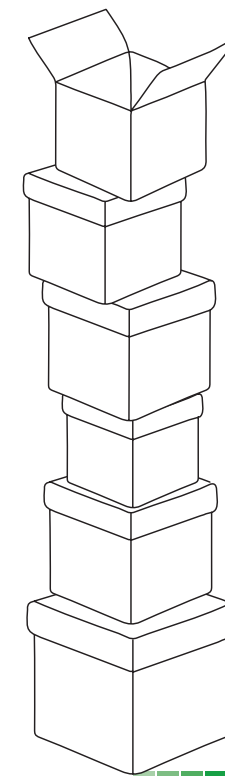
→ **RANGER** (buffets, étagères, bahuts, bars, caissons de cuisine, planches de bois,...)

→ **S'ASSEOIR** (chaises, canapés, fauteuils, transats, tabourets, poufs,...)













→ **SE COUCHER** (sommiers, matelas, lits, têtes de lit,...)






→ **POSER DES OBJETS** (tables, bureaux, guéridons,...)

Un contenant spécifique pour la collecte des couettes, oreillers, coussins, sacs de couchage et surmatelas hors d'usages est également mis à disposition sur site.



# DÉCHETS ACCEPTÉS

DÉCHETS	PARTICULIERS 2 m <sup>3</sup> /semaine dans la limite de 60m <sup>3</sup> /an	PROFESSIONNELS et assimilés
 <b>CARTONS PAPIERS</b>	OUI	OUI
 <b>FERRAILLES</b> et métaux non ferreux	OUI	OUI
 <b>ENCOMBRANTS</b>	OUI	OUI limité à 400 kg / semaine
 <b>DEA</b> Déchets d'équipement et d'ameublement	OUI	OUI limité à 400 kg / semaine
 <b>PNEUMATIQUES</b>	OUI 4 unités / an / foyer	NON
 <b>VÉGÉTAUX</b>	OUI	OUI limité à 800 kg / semaine
 <b>BOIS</b>	OUI	OUI limité à 400 kg / semaine
 <b>INERTES</b> Gravats, matériaux de démolition, de bricolage	OUI	OUI > limité à 1m <sup>3</sup> / semaine si benne > limité à 5m <sup>3</sup> / semaine si plateforme
 <b>VERRE MÉNAGERS</b>	OUI	OUI
 <b>TEXTILE MAROQUINERIE</b>	OUI	OUI
 <b>HUILE DE VIDANGE</b>	OUI	NON
 <b>HUILES VÉGÉTALES ALIMENTAIRES</b> usagées /huiles de friture	OUI	OUI

DÉCHETS	PARTICULIERS 2 m <sup>3</sup> /semaine dans la limite de 60m <sup>3</sup> /an	PROFESSIONNELS et assimilés
 <b>DEEE - Déchets d'équipements électriques et électroniques</b>	OUI	OUI Limité à 5 unités /semaine
 <b>LAMPES, SOURCES LUMINEUSES</b>	OUI	OUI
 <b>BATTERIES</b>	OUI	OUI
 <b>PILES ET ACCUMULATEURS</b>	OUI	OUI
 <b>DDS - Déchets Diffus Spécifiques</b>	OUI limité à 20 litres /semaine	NON

## DEEE

Déchets d'équipements électriques et électroniques

-  **GROS ÉLECTROMÉNAGER FROID (GEM F)**  
Réfrigérateur, congélateur, climatiseur, etc.
-  **GROS ÉLECTROMÉNAGER HORS FROID (GEM HF)**  
Cuisinière, four, hotte aspirante, chauffe-eau, lave-vaisselle, lave-linge, sèche-linge, etc.
-  **PETITS APPAREILS EN MÉLANGE (PAM)**  
Appareils de cuisine, bureautique, informatique, vidéo, etc.
-  **ÉCRANS (ECR)**  
Télévision, ordinateur, minitel, etc.

**ecosystem**

Lors de l'achat d'une ampoule ou d'un appareil neuf, en remplacement d'un équipement hors service, votre magasin a l'obligation de reprendre l'ancien : **c'est la reprise « 1 pour 1 »**. Certains magasins proposent également une solution de reprise sans obligation d'achat : **c'est la reprise « 1 pour 0 »**.

# COMPOST

**LE SAVIEZ VOUS ?** Les boues de la station d'épuration de traitement des eaux usées de Marcillac sont mélangées à des déchets verts collectés en déchèterie puis broyés afin d'être transformés en compost.

→ Ce sont environ 100 tonnes de compost normés NFU 44-095 qui sont ainsi produits chaque année.

Le compost en vrac est mis à disposition gratuitement des usagers de la déchèterie de Marcillac sur site dans la limite des stocks disponibles. Pour récupérer du compost en vrac, il est nécessaire de se munir d'un contenant (sac, seau).



Compost normé à emporter gratuitement à la déchèterie de Marcillac !

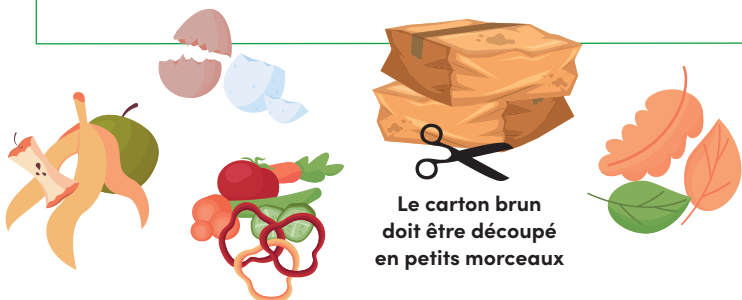
# COMPOSTEUR INDIVIDUEL

**COMPOSTER POUR ANTICIPER LA LOI.** En 2024, la loi imposera une gestion séparative des biodéchets qui devront être valorisés. La Communauté de Communes « Conques-Marcillac », propose dorénavant déjà aux habitants qui le souhaitent de s'équiper d'un composteur individuel de jardin à un faible coût (20 €) avec bio seau et guide fournis.

Le compostage est un processus naturel de dégradation des déchets organiques du jardin et de la cuisine. Il permet de réduire de 30% le volume de ses déchets tout en obtenant un fertilisant « fait maison » gratuit et de qualité pour son jardin.



La Communauté de Communes vous propose également des composteurs individuels : participation 20 €



Le carton brun doit être découpé en petits morceaux

# POUR VOS PRODUITS CHIMIQUES USAGÉS DIRECTION LE POINT DE COLLECTE



DÉCHETS DES PRODUITS DE BRICOLAGE ET DÉCORATION



DÉCHETS DES PRODUITS DU JARDINAGE



DÉCHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN PISCINE



DÉCHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN VÉHICULE



DÉCHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN MAISON



DÉCHETS DES PRODUITS DE CHAUFFAGE, CHEMINÉE ET BARBECUE

DÉCOUVREZ TOUS LES POINTS DE COLLECTE ET LES DÉCHETTERIES SUR :  
[www.ecodds.com](http://www.ecodds.com)



SOCIÉTÉ À BUT NON LUCRATIF  
ENGAGÉE DANS LE TRAITEMENT  
DES DÉCHETS CHIMIQUES

[www.ecodds.com](http://www.ecodds.com)





**Le pull  
trop petit  
de Lucie**

**c'est la jolie  
trouaille  
d'Amélie**

**Vos vêtements ont de l'avenir.**

**Donnez-les.**

Les textiles et chaussures non réutilisables, c'est-à-dire qui ne seront plus portés ni utilisés dans leur fonction d'origine, seront recyclés en énergie ou nouvelle matière première et pourront devenir du nouveau fil ou encore de nouveaux matériaux pour une autre industrie (bâtiment, plasturgie, automobile,...)

**Votre geste  
peut tout changer**



Re\_fashion

Déposez vos vêtements,  
linge de maison et chaussures  
dans un point d'apport.

- 1. Réduire l'impact environnemental.**
- 2. Favoriser l'accessibilité aux produits d'occasion.**
- 3. Permettre la création de nouvelles matières premières grâce au recyclage.**
- 4. Participer ou générer une dynamique d'activité et d'emploi.**

## Le bon geste en 2 étapes

- Rendez-vous sur [refashion.fr/citoyen](https://refashion.fr/citoyen) pour trouver le point d'apport le plus proche de chez vous.
- Déposez vos textiles selon les consignes ci-dessous :



Vos **vêtements** et votre **linge de maison propres et secs** dans un sac fermé (30L).



Vos **chaussures liées par paire** et dans un sac fermé (30L).



Ne pas déposer d'articles humides, ni souillés.



**Tous vos textiles ont droit à une deuxième vie.**  
Même ceux qui sont usés ou troués !



Flashez ce code pour plus d'informations sur le devenir de vos dons.